



ENVIRONNEMENT

Le clin d'œil des services techniques à Michel Polnareff



STÉPHANE LE DOARÉ
MAIRE

**Cérémonie
des vœux**

**Mercredi
11 janvier
à 18h30
au centre
culturel
Le Triskell**

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,
C'est la première fois que je m'adresse à vous au travers de cet édito en tant que maire de Pont-l'Abbé.

En effet, depuis le 28 juillet 2016, le Conseil municipal m'a élu à cette fonction pour continuer à mettre en application le programme électoral sur lequel une large majorité d'entre vous s'est portée en 2014, et ce suite au choix de Thierry Mavic de vouloir, pour des raisons personnelles, mettre fin à sa fonction de maire.

Je tiens à rassurer ceux qui pourraient être inquiets, notre équipe est en ordre de marche et les dossiers avancent ainsi que la planification de leurs investissements respectifs.

D'ici à 2020, notre commune va

Intron, Aotrou, Kengêriz kaezh, Ar wech kentañ eo e skrivan deoc'h dre ar pennad-stur-mañ evel maer Pont-n-Abad.

Rak d'an 28 a viz Gouere 2016 e oan bet dilennet er garg-se gant ar C'huzul-kêr evit kenderc'hel da lakaat da dalvezout ar programm a oa bet kinniget da vare an dilennadegoù hag a oa bet dibabet gant an darn vrasañ ac'hanoc'h e 2014, ha se goude m'en doa dibabet Thierry Mavic, evit abegoù personel, dilezel e garg a vaer.

Fellout a ra din distrafulhañ ar re a c'hallfe bezañ chalet ha lavaret eo prest hor skipailh d'ober traoù, em-aomp o kas an teuliadoù war-raok hag o postañ argant evit pep hini anezho ivez.

Ac'hann da 2020 em-aomp o vont da

investir pour, à la fois se mettre en conformité avec les législations en vigueur, mais également pour entretenir son patrimoine routier et bâti qui s'est beaucoup dégradé au cours des dernières années. Nous souhaitons, à travers les projets, vous rendre la ville plus attractive et plus agréable à vivre au quotidien.

Depuis quelques mois et du fait de la loi NOTRe, un certain nombre de compétences sont en études pour être transférées vers la communauté des communes, telles que le tourisme et la petite enfance (dès janvier 2017), puis viendra en 2018 le transfert de la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Ce n'est là que le début d'une série de mutualisations à l'échelle du territoire, avec pour objectif de vous offrir un service

public de meilleure qualité, nous y veillerons.

En cette période de Noël, je vous invite à découvrir les illuminations intégralement repensées et pleines de surprises, concoctées avec les services techniques, jamais à cours d'imagination, qui mettent en valeur notre centre ville et ses monuments.

Ce bulletin d'information municipal a également fait l'objet d'un profond toilettage pour vous proposer une nouvelle présentation voulue plus fluide et riche d'informations et de renseignements, en attendant la mise à jour des sites internet des services communaux.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite de joyeuses fêtes, une bonne et heureuse année 2017, et que vos cœurs s'animent et s'illuminent.

bostañ argant evit lakaat ar gumun diouzh al lezennoù e talvoud, met ivez evit kempenn glad an hentoù hag ar savadurioù a zo bet displebet kalz er bloavezhioù diwezhañ. C'hoant hon eus, gant ar raktresoù-se, da lakaat kêr da vezañ dedennusoc'h ha plijusoc'h da vevañ war ar pemdez.

Abaoe un nebeud mizioù hag abalamour d'al lezenn ANTR, em-aomp o studiañ un toullad kefridioù a vo kaset d'ar gumuniezh-kumunioù, evel an touristerezh hag ar vugali-goù (kerkent ha 2017), ha goude-se e vo ar gefridi yac'husaat an dourioù lous hag an dourioù-glav, e 2018. Kement-se n'eo nemet deroù un heuliad diarbennoù evit kenlo-denniñ an traoù er c'horn-bro, abalamour da ginnig ur servij gwelloc'h

deoc'h ; teuler a raimp evezh ouzh an dra-se.

P'emañ Nedeleg o tostaat e pedan ac'hanoc'h da vont da wet ar sklêrijennadegoù a zo bet adc'hraet penn-da-benn, gant leun a souezhadennoù, prietet gant ar servijoù teknikel - n'eo ket an ijin a vank dezho ! - hag a laka kreiz-kêr hag e vonumantoù war wel.

Ar c'hannadig-kêr-mañ zo bet adkempennet da vat ivez kement ha kaout un doare-kinnig nevez evit ma aesoc'h deoc'h lenn ar c'heleier, gant titouroù puilh, da c'hortoz ma vo hizivaet lec'hiennoù Internet servijoù ar gumun.

En anv an ti-kêr e hetan deoc'h gouelioù laouen hag ur bloavezh mat-kaer evit 2017, ra vo birvilh ha levezet en ho kalonoù.

La municipalité



Éric LE GUEN
Premier adjoint-au-maire en charge des finances, du budget, de l'administration générale, du personnel et de la sécurité
Permanence
Le mercredi / 11h00 - 12h00
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Valérie DRÉAU
Adjointe-au-maire en charge de l'économie, du tourisme, du port, du cadre de vie et de l'animation commerciale
Permanence
Le mardi / 11h00 - 12h00
Direction des services techniques et de l'urbanisme
Place de la Gare
Tél. : 02.98.66.13.09



Bernard LE FLOC'H
Adjoint-au-maire en charge de la culture
Permanence
Le jeudi / 10h00 - 11h00
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Viviane GUÉGUEN
Adjointe-au-maire en charge de l'action sociale, du logement, de la santé et des handicaps
Permanence
Le lundi / sur rendez-vous / 10h00 - 12h00
CCAS - 12 rue Arnould
Tél. : 02.98.82.43.50



Jacques TANGUY
Adjoint-au-maire en charge de la vie scolaire, du périscolaire et de l'enfance
Permanence
Le mercredi / Sur rendez-vous
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Marie-Pierre LAGADIC
Adjointe-au-maire en charge du sport et des associations
Permanence
Le samedi / 10h00 - 11h00
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Thierry MAVIC
Adjoint-au-maire en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement
Permanence
Le samedi / 8h30 - 10h00
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Mireille MORVEZEN
Adjointe-au-maire en charge de la jeunesse, de l'animation et de la communication
Permanence
Le mardi / 10h00 - 11h00
Hôtel de ville
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09



Hommage à
Michel Savina
Conseiller municipal, Michel Savina est décédé à l'âge de 58 ans. Cadre administratif à La Poste, il avait été élu sur la liste « Rassembler et Agir » en 2014.



Hommage à
Joël Martin
Joël Martin, élu de Pont-l'Abbé depuis 2014, est décédé à l'âge de 61 ans. Il était également élu à la Communauté de communes du Pays bigouden sud et responsable du MoDem en Pays bigouden.

3 / 7
VIE LOCALE

8 / 9
**JEUNESSE
ÉDUCATION**

10 / 14
**URBANISME
TRAVAUX**

15 / 17
**CULTURE
LOISIRS**

18
TRIBUNES

19
ZOOM SUR...

MAGAZINE MUNICIPAL ÉDITÉ PAR LA VILLE DE PONT-L'ABBÉ
Square de l'Europe / CS 50081 / 29129 Pont-l'Abbé cedex
Tél. : 02.98.66.09.09 / Fax. : 02.98.66.09.00
www.ville-pontlabbe.bzh

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION / Stéphane Le Doaré
RÉDACTEUR EN CHEF / Mireille Morvezzen
CONCEPTION-RÉALISATION / Nathalie Mavic
TIRAGE / 5000 exemplaires
PHOTO COUVERTURE / Nathalie Mavic
Imprimé sur papier écologique
Dépôt légal : ISSN 1277 7900

3 questions à Stéphane Le Doaré

MONSIEUR LE MAIRE, POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

J'ai 42 ans, je suis marié et j'ai 2 enfants, âgés de 14 et 17 ans. Je suis co-gérant d'un cabinet de géomètre-expert sur Pont-l'Abbé.

Après une première expérience professionnelle en Anjou qui m'a amené à intervenir un peu partout en France, je suis revenu m'établir à Pont-l'Abbé fin 2002, en m'associant avec mon père. Il était alors adjoint au maire à la ville de Pont-l'Abbé et il m'a communiqué le virus de l'investissement public et municipal au service des autres.

J'ai été élu conseiller municipal en 2008, puis adjoint au maire en 2014.

En parallèle j'ai été pendant près de 9 ans investi au sein de l'OGEC de l'ensemble scolaire Saint-Gabriel notamment en tant que trésorier.

COMMENT SE PASSE VOTRE PRISE DE FONCTION ?

Je suis entouré d'une équipe



formidable et solide, ce qui facilite la chose. Dans une ville comme la nôtre, le maire est extrêmement sollicité, il est l' élu de proximité à qui l'on vient se confier ou porter des réclamations qui ne relèvent malheureusement souvent pas de ses compétences. Je suis à l'écoute des gens et autant que faire se peut nous cherchons, avec les services municipaux, à leur apporter une réponse.

C'est une fonction passionnante et très prenante.

QUELS SONT VOS PROJETS POUR LA COLLECTIVITÉ ?

Le changement de maire n'a pas entraîné de changement de cap.

Médiathèque, cinéma, casernement de gendarmerie et des pompiers, les halles, l'église, la mairie, les rues du centre-ville, la voirie, les réseaux, le stade municipal, la mise en accessibilité des bâtiments communaux, l'EHPAD des Camélias, les liaisons douces, le P.L.U., etc..., autant de projets qui sont en cours et sur lesquels nous avançons.

Un planning d'investissement sera très prochainement présenté ; un projet ambitieux mais nécessaire pour permettre à notre commune de poursuivre son développement et de rester attractive.

En parallèle, nous gérons la réorganisation des services municipaux, les évolutions de statuts et la mutualisation avec les autres collectivités ainsi que les transferts de compétences et de charges que nous impose la loi NOTRe vers la CCPBS.



Noël 2016

LA VILLE ILLUMINÉE

La ville de Pont-l'Abbé s'est illuminée pour les fêtes de fin d'année. Les principaux sites ont été mis en valeur comme le château, l'église, les halles, le patronage laïque... Les entrées de ville ont également été décorées et quelques nouveautés ont fait leur apparition comme le Père-Noël géant installé dans la cour du château. L'objectif de la municipalité : « créer une atmosphère conviviale et familiale et soutenir les commerçants dans une période de forte activité ».

La mairie réorganise ses services

En 2015, la municipalité a souhaité réaliser un audit relatif à l'organisation des services et a décidé de confier ce travail au CDG 29. Après plusieurs mois d'échanges, une nouvelle organisation a été proposée.



À SAVOIR

À partir du mois de février 2017, l'accueil de la population ne se fera plus au château mais dans le bâtiment situé en face, accessible à tous.

Afin de donner plus de cohérence à la répartition des missions, les services de la ville sont aujourd'hui structurés en 7 pôles :

1. La direction générale au château.
2. La direction des services à la population et de la communication. Cette nouvelle direction sera située dans l'annexe de la mairie, face au château. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, de confidentialité et d'accessibilité, le bâtiment est en cours de réhabilitation et devrait ouvrir au premier trimestre 2017. Ce service aura pour missions : l'accueil général, l'état-civil, la gestion administrative du cimetière, les titres sécurisés électroniques, les élections, la coordination des manifestations ainsi que la gestion des salles, les relations avec les associations et la communication.
3. La direction des services techniques et de l'urbanisme. Depuis

- début juin, ces services sont regroupés place de la gare. Cette direction regroupe l'équipe administrative du service urbanisme et des services techniques, le centre technique ainsi que le service Port, Foires et Marchés.
4. La direction des ressources humaines, des finances et de l'informatique, située, depuis le mois de février, au passage de la levée.
5. La direction du service enfance, jeunesse et loisirs. Ses

LES DIRECTIONS

La direction générale
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09

La direction des services à la population et de la communication
Square de l'Europe
Tél. : 02.98.66.09.09

La direction des ressources humaines, des finances et de l'informatique
Passage de la levée
Tél. : 02.98.66.09.09

La direction des services techniques et de l'urbanisme
Place de la Gare
Tél. : 02.98.66.13.09

La direction du service enfance, jeunesse et loisirs
Rue du Penquer
Tél. : 02.98.66.06.16

La direction de la culture et du patrimoine
Centre culturel Le Triskell,
rue Mstislav Rostropovitch
Tél. : 02.98.66.00.40

Le Centre Communal d'Action Sociale.
Rue Arnoult
Tél. : 02.98.82.43.50

services sont toujours localisés sur plusieurs sites : rue du Penquer, Maison Pour Tous, Rosquerno... Cette direction a en charge la vie scolaire, le secteur jeunesse (Point information jeunesse, espace jeunes), les accueils de loisirs, les temps périscolaires et la restauration scolaire.

6. La direction de la culture et du patrimoine. Située au centre culturel Le Triskell, elle regroupe la bibliothèque, le Musée Bigouden, les spectacles et les congrès.

7. Le Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS a en charge les missions relatives à l'action sociale, le service de soins à domicile, le service d'aides à domicile ainsi que l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Camélias ». D'importants travaux de réhabilitation du bâtiment de l'EHPAD ont débuté en mai et devraient durer un peu plus de trois ans. Tous les services du CCAS seront à terme regroupés sur un même site.



NOUVEAU

Bientôt en ligne (premier trimestre 2017), les nouveaux sites internet de la ville :
www.ville-pontlabbe.bzh
www.letriskell.com
www.museebigouden.bzh
Graphisme renouvelé, navigation intuitive, ergonomie revisitée : tout a été pensé pour un accès convivial et rapide à l'information.

Allée du Ruisseau : un lieu de vie verdoyant

Les 20 logements du quartier de Trébéhoret, abandonnés depuis novembre 2009, ont été entièrement repensés et répondent aujourd'hui à une forte demande de logements familiaux.



Les extérieurs ont également été privilégiés avec la création d'espaces minéraux.

La collectivité, en partenariat avec Habitat 29, a requalifié le site et réduit le nombre de pavillons au profit de logements plus grands et bénéficiant de hautes performances énergétiques : 5 logements T4 et 4 logements T2 dont 2 adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cette opération a été lauréate « Bâtiment Basse Consommation » dans le cadre d'un appel

à projets porté par la Région Bretagne et le Conseil départemental. Les extérieurs ont également été privilégiés avec la création d'espaces minéraux, la réalisation d'une prairie humide, la valorisation du ruisseau et la création d'un chemin menant au centre-ville. Ce projet est le fruit d'une collaboration réussie entre la ville et Habitat 29.



10 / 2016

TEMPS FORT

Repas des aînés en clôture de la semaine bleue, ça swingue !

430 personnes ont participé au traditionnel repas des anciens au mois d'octobre au Triskell. L'animation était assurée par le cercle celtique Ar Vro Vigoudenn et le groupe « Ar Vaskodenn » sur le thème des années 60. 220 colis ont également été distribués pour celles et ceux qui n'ont pu se déplacer.

INFO PRATIQUE

UN SITE POUR TOUT SAVOIR SUR SA RETRAITE

Un nouveau service pratique à destination des retraités, salariés, indépendants, fonctionnaires et chômeurs vient de voir le jour. Vous pouvez désormais, sur le site www.info-retraite.fr, créer un « compte personnel retraite ». Ce nouveau compte personnel consiste tout simplement en un portail en ligne pour connaître ses droits à retraite (période validée, date éventuelle de départ à taux plein, etc.), ainsi que ses interlocuteurs (régimes et caisses de retraite) et selon son âge d'estimer le montant de sa pension.

Le foyer Pen Ar Prat fait peau neuve

L'inauguration de l'extension et de la restructuration du foyer de vie Pen Ar Prat de Pont-l'Abbé, géré par la Mutualité Française 29-56, a eu lieu le 23 septembre 2016.



Inauguration en présence de Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil Départemental du Finistère, Stéphane Le Doaré, Maire de Pont-l'Abbé, Philippe Yvon, directeur adjoint de la SA HLM Les foyers, et Joël Stephan, Président de Mutualité Santé Social.

La structure, située rue Charles Le Bastard, accueille trente résidents, des adultes en situation de handicap.

Le programme comprenait la création de dix nouveaux logements et la restructuration de l'existant. Le bâtiment d'origine a été entièrement mis aux normes. Le coût de l'opération se chiffre à 3 268 000 €. Onze places de service d'accompagnement à la vie sociale renforcé (SAVS) et une place d'accueil séquentiel ont égale-

ment été créées. Unique dans le Finistère, il s'agit d'un dispositif novateur. Il permet à une personne en situation de handicap d'être accueillie ponctuellement au sein de la structure sur une période programmée, de jour comme de nuit. En 2017, d'autres projets sont à l'étude comme la création d'un espace sensoriel avec espace balnéothérapie, ou encore l'aménagement du jardin qui permettrait un accès aux zones commerciales pour les usagers.



RÉAMÉNAGEMENT DES DOUVES DU CHÂTEAU

Le réaménagement du jardin des douves se poursuit. Le chantier devrait durer 4 mois. Les deux parties qui se sont effondrées sont reprises et la maçonnerie reconstituée à l'identique. Coût de l'opération : 130 000 €. Viendra ensuite l'aménagement de la partie haute qui sera équipée d'un belvédère avec garde-corps en retrait. Enfin, une troisième tranche est prévue avec un aménagement à la française du jardin. En tant que site patrimonial remarquable, cette action est encouragée par le Ministère de la culture.



11 / 2016

TEMPS FORT

Place aux voitures électriques !

Le vendredi 4 novembre 2016, la Ville de Pont-l'Abbé et le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF) ont inauguré, place de la République, la première borne de recharge pour véhicules électriques. L'installation, la maintenance et l'exploitation de ces bornes sont pris en charge par le SDEF, sans aucune participation financière de la commune. A terme, 4 bornes au minimum pourraient être implantées à Pont-l'Abbé. A partir de 2017, les usagers pourront se tenir informés, en temps réel, de l'état de disponibilité des points de charge, et accéder à un service de réservation. Pour en savoir plus : www.sdef.fr.



INTERVENTION COORDINATION JEUNESSE AU LYCÉE LAËNNEC

Du 10 au 13 octobre, les animateurs du Point Information Jeunesse sont allés à la rencontre de tous les élèves de seconde du Lycée Laënnec pour leur proposer de participer à un débat mouvant. C'est une forme de débat dynamique qui leur a permis de discuter et donner leur avis, dans le respect et l'écoute de l'autre, sur des thèmes comme les savoirs fondamentaux à l'école, la laïcité, la liberté d'expression ou encore l'engagement.

Le principe est simple :

- Un animateur énonce une série de phrases volontairement polémiques. Il propose alors aux jeunes participants de se positionner physiquement dans la salle, « ceux qui ne sont pas d'accord avec ce qui vient d'être dit d'un côté, ceux qui sont d'accord de l'autre ».
- Personne n'a le droit de rester au milieu (sans avis), le fait de se déplacer réellement pousse à choisir un camp et des arguments.
- Une fois que tout le monde a choisi « son camp », l'animateur demande qui veut prendre la parole pour expliquer son positionnement.
- Quand un camp a donné un argument, c'est au tour de l'autre camp d'exprimer un argument. C'est un ping-pong d'arguments qui permet à ceux convaincus par un argument jugé valable de changer de camp.

INFORMATION JEUNESSE



BABY-SITTING 2017

Le point information jeunesse (PIJ), situé à la Maison Pour Tous, dispose d'un fichier Baby-sitting en libre consultation et diffusé dans le pays bigouden. Les inscriptions se font à partir de 16 ans. En 2017, elles auront lieu du 3 janvier au 28 février. Pour vous inscrire, il suffit de venir retirer un dossier d'inscription au PIJ, y joindre une pièce d'identité et une attestation d'assurance civile qui mentionne que le contrat couvre l'activité du baby-sitting et participer à un atelier d'information organisé au printemps.
Plus d'information :
Tél. : 02.98.66.08.09 ou 06.07.45.37.16
pij@ville-pontlabbe.fr

Travaux de sécurisation aux abords des écoles



Après la création de la gare routière scolaire, les aménagements des rues du Penquer et Laënnec ont débuté au mois de novembre. L'objectif est la sécurisation et la fluidification des circulations aux abords de l'école de Kerarthur, du groupe scolaire Notre Dame des Carmes/Saint-

Gabriel, du pôle Enfance/Jeunesse et de la salle omnisports. Les travaux devraient s'achever fin janvier pour un coût global de 205 000 €, dont une partie financée par le Conseil départemental dans le cadre du développement des voies de circulations douces.

À SAVOIR

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

À compter du 15 janvier 2017, un mineur ne pourra plus voyager à l'étranger sans détenir un formulaire d'autorisation parentale rempli et signé par ses parents. Ce formulaire, supprimé en 2013, a été rétabli par un décret en date du 2 novembre. Cette nouvelle réglementation vise à renforcer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme afin notamment d'éviter le départ de mineurs vers la Syrie.

Actuellement, un mineur peut voyager seul au sein de l'Union européenne, simplement muni d'un titre d'identité en cours de validité. En 2017, pour voyager seul à l'étranger, il devra présenter une carte d'identité ou un passeport, le formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Plus d'information sur le site www.service-public.fr

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

3715
élèves dont 1112 Pont-l'Abbiste et 2603 enfants de l'extérieur

11

établissements scolaires dont 5 écoles maternelles (Lambour, Kérarthur, Merville, Sainte-Anne et Notre-Dame-des-Carmes), 2 écoles élémentaires (Jules Ferry et Notre-Dame-des-Carmes), 2 collèges (Laënnec et Saint-Gabriel) et 2 lycées généraux et professionnels (Laënnec et Saint-Gabriel).



06 / 2016

TEMPS FORT

Pour tenter de supprimer l'affichage sauvage et améliorer l'aspect des postes de distribution ERDF qui font partie du paysage urbain, les services techniques et le service enfance jeunesse de la ville se sont associés à l'Institut Breton de Formation Permanente afin de réfléchir à un projet collaboratif avec des jeunes en formation professionnelle. L'idée était d'améliorer le cadre de vie en habillant ces postes par une fresque. Ils ont travaillé avec le graphiste Pont-l'Abbiste Nicolas Meyer et le résultat est surprenant. Les fresques sont situées place Gambetta et place Victor Hugo.

19, 20 et 21 / 01/2017

À VOS AGENDAS

AZIMUT est le salon d'information sur les formations, les métiers, les entreprises à l'intention des lycéens, leurs familles et les étudiants de Bretagne Occidentale. Parc des expositions de Penfeld à Brest. Ouvert de 9h00 à 17h00, les 3 jours en continu.



28 / 01/2017

À VOS AGENDAS

La 23^{ème} édition du Forum de l'Apprentissage et de la Formation en Alternance, FOROMAP29, se tiendra à Brest, au Quartz, le samedi 28 janvier 2017. Ce Forum est destiné aux jeunes collégiens et lycéens, ainsi qu'à leurs parents et aux jeunes qui souhaitent préparer des études en Alternance. Plus de soixante dix-huit organismes de formation présenteront plus de 198 métiers différents. De 9h00 à 17h00. Entrée libre et gratuite.



EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA RÉSIDENCE DES CAMÉLIAS

La deuxième phase du chantier va débuter

Le vendredi 18 novembre, la pose, par Monsieur le Maire, de la première pierre de l'extension et restructuration de la résidence des Camélias, rue Arnoult, a officialisé l'entrée du chantier dans la deuxième phase des travaux.

L'étude de faisabilité remonte à 2011-2012, le permis de construire a été accordé en 2015 et les travaux ont débuté le 4 avril dernier.

UN PEU D'HISTOIRE

A l'origine, c'est un foyer logement né de l'initiative de l'équipe municipale menée par le Docteur Bénard à la fin des années 70.

Le permis de construire, comprenant 1 bâtiment principal de 41 logements et 20 pavillons, fut déposé le 18 juillet 1977 et les travaux furent menés jusqu'au mois de mai 1980 par Habitat 29, propriétaire des locaux.

En 1991, les 25 logements de

type T2 dans les bâtiments situés 10 et 12 de la rue Arnoult, appartenant aussi à Habitat 29 sont venus porter cette capacité à 86 places autorisées.

Actuellement la capacité est de 84 places installées : 43 dans le bâtiment principal, 18 pavillons et 23 logements dans les bâtiments situés 10 et 12 de la rue Arnoult. 2 logements situés au rez-de-chaussée ont été mis à la disposition du CCAS et du service à domicile qui occupaient déjà une partie de ce rez-de-chaussée.

Habitat 29 est resté propriétaire jusqu'au début de 2015, année où l'on rentre dans une phase active de la restructuration de

l'établissement. En effet, les locaux étaient devenus trop exigus et inadaptés, aussi bien pour les résidents que pour le personnel.

Ce projet a consacré le choix d'une restructuration sur site pour privilégier la situation en centre-ville et à proximité du parc des Camélias et a conduit au rachat des murs par le CCAS.

UN PROJET D'ENVERGURE ET AMBITIEUX

Il permet de recréer, autour du bâtiment principal, un seul ensemble bâti. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- adapter l'établissement à l'augmentation de la dépendance des personnes âgées souhaitant entrer en structure, du fait des politiques de maintien à domicile de nos anciens,
- améliorer le confort des résidents (mise aux normes pour personne à mobilité réduite



Coût de l'opération

Résidence des Camélias
10,623 millions € HT

dont 7,420 millions pour les travaux, avec une participation du Conseil départemental qui s'élève à 1.51 millions d'euros.

Achat de la résidence à Habitat 29
925 476 €

Locaux du CCAS
364 000 € HT
pour la réalisation

(PMR) de l'ensemble du site et création de véritables lieux de vie),

• optimiser les conditions de travail du personnel : réhabilitation et redimensionnement des pôles logistiques, soins et administratifs pour apporter des meilleures conditions de travail aux équipes qui entourent les résidents.

• créer une unité dédiée aux personnes présentant des troubles de l'orientation et avoir des places d'hébergement tem-

poraire,

• regrouper l'ensemble des 86 logements sur un seul site.

Les locaux actuels du CCAS et des services à domiciles ne sont plus adaptés : exigüité, manque d'accessibilité pour l'accueil des usagers, espaces de travail non fonctionnels, manque de locaux communs... L'intégration de ces locaux dans le programme de l'EHPAD est décidée courant 2014.

Il permet aussi de regrouper dans le même bâtiment l'ensemble des activités du CCAS, avec des entrées séparées, tant pour les usagers que pour les personnels. C'est un projet global pour mieux porter l'action sociale de la ville.



18 nov. 2016

TEMPS FORT

Le vendredi 18 novembre, le maire, Stéphane Le Doaré, a officiellement scellé la première pierre des Camélias, sous les yeux de l'architecte, de la députée Annick Le Loch, du sénateur Michel Canévet, ainsi que de Jean-Marc Tanguy, vice-président du Conseil départemental.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Afin de déterminer de nouveaux axes d'aménagement pour la commune à l'horizon 2030, il est apparu nécessaire de lancer une procédure pour remplacer le POS en PLU, en 2007.



C'est un dossier difficile à mener. Et, je salue ici le travail et l'engagement important réalisé par André Paubert, adjoint-au-maire chargé de l'urbanisme, pendant la dernière mandature pour faire évoluer ce dossier.

La Commune de Pont-l'Abbé avait procédé à l'arrêt de son projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) le 03 mars 2014.

Cependant, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires récentes (loi ALUR, LAAF, Macron), les remarques des personnes publiques associées ainsi que les orientations souhaitées par la municipalité, les études se sont poursuivies.

Elles ont notamment concerné l'analyse du potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine et des capacités de stationnement, la délimitation des espaces remarquables au titre de la loi Littoral ainsi que des ajustements concernant les modalités d'application de ces dispositions, le repérage du bâti de qualité en zone rurale, et l'élaboration du zonage assainissement des eaux pluviales et la révision du

zonage d'assainissement des eaux usées, ainsi que la rédaction d'un règlement en adéquation avec la réglementation en vigueur.

Un débat sur le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 27 septembre 2016.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le P.L.U. s'applique sur la totalité du territoire communal. Il définit les orientations d'urbanisme et exprime le projet qui en découle. Il intègre l'ensemble des éléments qui fondent la politique d'aménagement.

Le P.L.U doit donc, sur son périmètre, déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport,



CALENDRIER

17 janvier 2017

Arrêt du projet de P.L.U.

Janv. - Mars. 2017

Consultation des personnes publiques associées

Avril 2017

Mise au point du dossier suite aux avis

15 mai - 15 juin 2017

Enquête publique

Août 2017

Mise au point du dossier après enquête

Septembre 2017

Approbation du P.L.U.

de culture, de préservation des espaces naturels et agricoles. Le P.L.U. est un document réglementaire d'urbanisme.

Il assure la traduction juridique du projet de développement de la commune en :

- définissant et réglementant l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal,
- déterminant les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée.

Le PLU est un document juridique. Il s'impose à tous : particuliers, professionnels, administrations. Il sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables...)

Ce document est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Thierry Mavic, adjoint-au-maire chargé de l'urbanisme

Entretien des espaces, les collectivités et les particuliers concernés

La législation appliquée aux espaces verts concerne aussi bien les particuliers que les collectivités. En effet, les services techniques veillent à l'entretien de notre ville, mais pour les aider dans leur tâche, les habitants doivent respecter certaines règles.

Ainsi les particuliers, propriétaires ou locataires, sont tenus :

- d'élaguer arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation publique de manière à éviter que les branches ne touchent les fils d'éclairage public, EDF et Telecom, améliorer la visibilité, ne pas gêner le passage des piétons et éviter ainsi tout accident corporel, ne pas masquer les feux de signalisation routière et les panneaux,
- de balayer et désherber le trottoir situé au droit de leur propriété,
- de ramasser les feuilles mortes,
- de ne pas déposer sur la voie publique, en dehors des jours

de ramassage, leurs ordures et débris de quelque nature que ce soit ainsi que leurs déchets encombrants,

- de ne pas brûler à l'air libre, dans leur jardin, leurs ordures ménagères et autres déchets,
- de ne pas utiliser de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques en dehors des heures suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

L'élagage des arbres est également obligatoire si la hauteur dépasse 2 mètres sur rue et en mitoyenneté.



Il est nécessaire d'élaguer les arbres situés en bordure des voies ouvertes à la circulation afin d'éviter que les branches ne touchent les fils d'éclairage public, EDF et Telecom.



EN SAVOIR PLUS
www.service-public.fr



RETOUR EN IMAGE

Denis Dugor et David Porsmoguer, du service environnement de la ville, ont réalisé l'œuvre « Le saule pleureur ». Ils ne s'attendaient pas à un tel engouement. En effet, le clin d'œil à Michel Polnareff a emballé la toile. Et mieux encore, l'auteur-compositeur a apprécié et remercié les artistes.

Restaurez votre patrimoine

Une des missions principales de la Fondation du patrimoine est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

Pour cela, l'attribution du label de la Fondation permet aux propriétaires de bénéficier, après avis favorable du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, de déductions fiscales incitatives pour les travaux extérieurs (façades, toitures, huisseries...).

CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS D'ÉDIFICES NON PROTÉGÉS

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites :

1. intérêt patrimonial du bâtiment ;
 2. qualité du projet de restauration ;
 3. visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).
- Qui est susceptible d'obtenir le label ?

- Un propriétaire privé, personne physique, assujéti à l'impôt sur le revenu ;
- Une société transparente à ca-

ractère familial ;
- Une copropriété constituée avant le 1er janvier 2009.
Le propriétaire doit s'engager à conserver son bien pendant 15 ans à compter de son acquisition. Le label est attribué pour une durée de 5 ans, au cours de laquelle le propriétaire peut réaliser ses travaux. Il n'existe aucune obligation d'ouvrir le bâtiment labellisé au public.
En revanche, celui-ci doit impérativement être visible, pour l'es-



Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

sentiel, de la voie publique : l'une des façades principales doit, en tout état de cause, être visible.

CONCERNANT L'AIDE AU PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ

Les propriétaires privés qui souhaitent effectuer des travaux de restauration sur des immeubles ou parties d'immeubles classés ou inscrits Monuments Historiques, peuvent solliciter des mécènes.

Désormais, les sommes versées par les mécènes ouvrent droit à une réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu.

Le projet devra faire l'objet d'une convention passée entre la Fondation du patrimoine et le propriétaire du site.

L'octroi de l'aide sera conditionné par le respect de certaines obligations par son bénéficiaire, dont notamment la conservation de l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux aidés et l'ouverture au public pendant la même période.



EN SAVOIR PLUS

www.fondation-patrimoine.org

« OSEZ RÉNOVER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT »

Depuis juillet 2016, les Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden ont mis en place le dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » pour résoudre les situations d'inconfort (humidité, mauvaise isolation, dégradation du logement, etc.) et adapter les logements aux besoins des occupants, notamment dans le cadre d'un maintien à domicile (création de salle de bain et aménagements en RDC, etc.).

QUEL NIVEAU D'AIDE ?

La première aide est tout d'abord le conseil et

l'accompagnement gratuit. À cela, s'ajoute une aide financière selon le niveau des revenus, l'état du logement, les performances énergétiques atteintes après travaux et/ou la nature et du montant des travaux à réaliser.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'accompagnement et les aides s'adressent aux propriétaires occupant leur logement mais n'ayant pas les ressources pour engager d'importants travaux de rénovation et aux propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux et conventionner leurs loyers.

QUEL LOGEMENT ?

Les résidences principales et logements loués de plus de 15 ans.

OSEZ !

Contactez Citémétrie pour vérifier votre éligibilité !
Tél. : 02.98.50.53.94
Permanences de Citémétrie à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
14 rue Charles le Bastard à Pont-l'Abbé
les 2e, 3e et 4e mercredis matin de 9h00 à 12h00

Appel aux dons pour restaurer l'orgue de l'église Notre Dame des Carmes

Installé dans l'église Notre-Dame des Carmes, l'orgue dispose d'une vaste palette sonore qui lui permet de jouer tous les répertoires. Aujourd'hui dégradé et en danger, il est devenu nécessaire de le préserver pour que la musique puisse continuer de raisonner dans cet écrin religieux remarquable.

La commune entretient régulièrement ce joyau utilisé chaque jour pour le culte, très visité surtout l'été et qui accueille des concerts adaptés.

Or, son état actuel de dégradation ne permet plus d'accueillir de concerts : contacts électriques oxydés, fuites de vent, boîte expressive défaillante, tirage de jeux bruyants, combinateur usé... une restauration globale est devenue indispensable.

C'est pourquoi, la Fondation du Patrimoine, la Mairie et l'association « Amis de l'orgue et de l'église Notre Dame des Carmes » lancent un appel aux dons afin de restaurer l'orgue. Pour cela, ils ont signé une convention qui vise à faciliter le financement privé. Ces dons déductibles des impôts vont aider



À NOTER !

Concert de Noël L'association programme pour le jeudi 29 décembre à 18 heures un concert de Noël à libre participation qui associera divers talents locaux.

directement au financement des travaux dont le montant s'élève à 72000 € TTC. La convention permet également d'obtenir un financement du Conseil régional (minimum 5% des travaux). L'association, habilitée à recevoir des dons fiscalement déductibles, a apporté à la ville une contribution de 5000 €.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par internet
www.fondation-patrimoine.org

Par courrier
Retourner le bon de souscription complété avec le règlement par chèque (bon de souscription disponible en mairie et à l'église).

RENSEIGNEMENTS

Fondation du Patrimoine
Tél. 02.98.04.86.28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

Amis de l'orgue et de l'église Notre Dame des Carmes

2 place des Carmes
29120 Pont-l'Abbé
www.orguepontlabbe.fr
orgue.ndc.pa@orange.fr

Des tracts explicatifs sont à disposition à la mairie et à l'église.



été / 2016

TEMPS FORT

Dans le cadre des animations « Pont-l'Abbé fait dans la dentelle » qui ont animée la ville l'été dernier, l'artiste polonaise NeSpoon, qui s'est illustrée aux quatre coins de la planète, de la Nouvelle-Zélande à Hong-Kong en passant par l'Italie, a réalisé, à l'aide de pochoirs et de bombes de peinture aérosol, un mur de dentelle en trompe l'œil, place des Carmes. Un bel hommage à la tradition bigoudène à voir et à revoir !

UN JUMELAGE CULTUREL AU COLLÈGE LAËNNEC... quand la ville de Pont-l'Abbé tourne son regard vers le monde de l'adolescence



L'ensemble des élèves de l'établissement bénéficient de la richesse de ce dispositif en pouvant rencontrer les artistes et assister aux spectacles.

Depuis 3 ans, la Ville de Pont-l'Abbé est « jumelée » avec le Collège Laënnec et Très Tôt Théâtre, scène conventionnée jeune public établie à Quimper afin d'apporter aux adolescents de niveau 4^e la possibilité :

- d'avoir une pratique artistique auprès d'artistes professionnels. Une autre manière de partager le monde des adultes, des artistes ;
- de fréquenter des œuvres exigeantes et de qualité au centre culturel Le Triskell et à Quimper ;
- de se forger une culture personnelle et de développer son sens critique.

Ce dispositif, proposé par le Conseil départemental du Finistère, dure 3 ans. Durant cette période la Ville de Pont-l'Abbé aura accompagné plus de 800 élèves.

Pourquoi s'adresser en priorité aux élèves de niveau 4^e ? Le principal du Collège Laënnec, Jean-François Jacopin nous ex-

plique : « l'écolier qui arrive en classe de 6^e est dynamique, enthousiaste, partant pour toutes les activités. L'adolescent de 3^e sait à peu près où il va. Le jeune de 4^e n'est ni petit ni grand. Il réfute l'autorité de l'adulte, l'image des copains est prépondérante. Un pied dans l'adolescence, l'autre dans l'enfance, c'est autant un moment de vulnérabilité qu'une phase de construction forte de l'individualité ».

En rebond, l'ensemble des élèves de l'établissement, de la 6^e à la 3^e, bénéficient de la richesse de ce dispositif en pouvant rencontrer les artistes et aller aux spectacles en fonction des besoins pédagogiques identifiés par leurs professeurs. Ainsi, pendant un an, les élèves seront invités à participer et à vivre des temps forts auprès d'artistes venus de toute la France.

En lien étroit avec les équipes éducatives du collège, les

élèves vivront un parcours de 4 spectacles et découvriront la vie d'artiste auprès de la compagnie des Frères Pablof (Rennes) et des Souffleurs, commandos poétiques (Aubervilliers). Ces deux temps forts, dont le thème est « l'identité chez l'adolescent », donneront lieu à des représentations ouvertes au public le vendredi 3 mars et le jeudi 6 avril 2017 (www.letriskell.com).

Venez découvrir des projets artistiques ambitieux dont vos jeunes voisins sont les héros !

Le service culturel de la Ville de Pont-l'Abbé se penche avec engagement en direction des adolescents de la ville à travers ce projet ambitieux et unique en sud Finistère. Pour Bernard le Floc'h, élu à la culture, ce projet a pour vocation d'adresser aux jeunes un véritable message de bienvenue vers leur avenir.

À VOS AGENDAS !

- Samedi 21 Janvier**
AIRNADETTE
« La comédie musiculte »
humour – comédie musicale déjantée
- Samedi 11 Février**
GUILLAUME PERRET
solo saxophone - musiques sans frontière
- Vendredi 3 Mars**
« La Tornade »
LES SOUFFLEURS
COMMANDOS POÉTIQUES
Entresort philosophique
- Dimanche 2 Avril**
NES
Jazz – Musiques du monde



11 / 2016

TEMPS FORT

Rendez-vous incontournable des amoureux de la gastronomie et de l'oenologie, le salon Saveurs des Terroirs, qui vise à promouvoir l'identité des terroirs et des producteurs, s'est tenu au mois de novembre au Triskell. Une quarantaine d'exposants étaient venus de toute la France bien décidés à mettre en avant les produits de leur terroir. Parmi eux, Les Chevaliers de la coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor. Vêtus de leurs vareuses jaunes, leur stand a beaucoup attiré le public.



10 / 2016

TEMPS FORT

La Foire-exposition du Pays bigouden est une vitrine, une occasion pour les 200 exposants de se rencontrer, de travailler ensemble et d'échanger, présenter leurs produits et savoir-faire, de l'alimentaire à l'automobile en passant par la maison.

08 / 2016

TEMPS FORT

La 118^{ème} édition du comice agricole a eu lieu à Pont-l'Abbé fin août. Le syndicat d'élevage du Pays Bigouden, avec le soutien de nombreuses associations locales, proposait un programme riche : concours de chevaux de trait, de bovins, balades en calèche, jeux bretons, vieux métiers, expositions, dégustations de produits... Une occasion de découvrir, comme Arthur et Maxime, la fabrication artisanale du beurre !



À SAVOIR

TAXE DE SÉJOUR 2017

La politique touristique en Pays bigouden sud deviendra communautaire sous statut de Société publique locale « Destination Pays bigouden sud ». Trois axes d'orientation en faveur du développement touristique ont été arrêtés pour les 5 ans à venir : l'aspect maritime (des sports de glisse à la pêche), l'aspect familial et une déclinaison locale de l'identité bretonne.

La taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier, sera perçue toute l'année, au réel. L'office de tourisme sera le collecteur (et non plus les mairies). Un service de télé déclaration et de paiement en ligne sera mis en place. Des réunions publiques seront programmées afin d'informer les hébergeurs.

Renseignements :
Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
Tél. : 02.98.87.14.42

Expression du groupe « Rassembler et agir »

EN ORDRE DE MARCHÉ

La France a de nouveau été en-deuillée par des attentats meurtriers en 2016, le 14 juillet.

Pont-l'Abbé a perdu 2 conseillers municipaux, décédés subitement. Ces épreuves nous rendent plus forts et nous permettent d'être au-dessus des guerres partisans que nous livrent nos deux oppositions réunies en une seule.

Notre nouvelle municipalité a fait le choix de faire avancer nos projets, ceux pour lesquels

vous nous avez élus, et cela commence à se voir. Malgré la baisse des dotations d'un Etat qui transfert de plus en plus de compétences aux collectivités locales sans contrepartie financière, nous voulons avoir une politique de développement ambitieuse, volontariste et ce sans augmenter les impôts locaux. Nous voulons développer et conforter les infrastructures municipales mais aussi la fierté de choisir de vivre à Pont-l'Abbé, loin des querelles de clochers,

loin des égos des uns et des autres.

En ce mois de décembre, notre ville s'illumine et s'anime pour améliorer votre quotidien, et s'ouvre à une nouvelle dimension culturelle avec la création du premier salon du livre Bigouden. C'est l'intérêt général qui guide nos actions, pour vous les pont-l'abbistes.

La municipalité vous souhaite, une merveilleuse année 2017, apaisée, pacifiée, heureuse et riche en bonheur.

Expression du groupe « Ensemble gardons le cap »

QUI N'AVANCE PAS RECULE !

Un nouveau maire a donc été proclamé, sans consultation des Pont l'Abbistes, après les 2,5 ans de mandature de Thierry MAVIC. On nous dit que ça va bouger...

Pour nous, bouger veut dire imaginer et anticiper le Pont l'Abbé des 10 ou 20 ans à venir, être ambitieux, fédérer autour de quelques beaux et grands projets. Or, hormis la gestion des affaires courantes, rien ne bouge. Ou alors en secret et

sans concertation :

-A la gare tout est figé puisque les services techniques y resteront, ainsi que le centre de secours. Fini le quartier d'habitation complétant le centre-ville...

-Le fameux projet de cinéma est ballotté entre la municipalité et la communauté de communes. Le maire cherche à se débarrasser de la « patate chaude »... Si le projet antérieur avait été poursuivi comme promis c'est maintenant que les premiers films seraient projetés...

Et la médiathèque..., Il paraît qu'on a un projet pour le bâtiment mais on ne nous dit pas ce qu'on veut y mettre.

-Par ailleurs, pas grand chose pour promouvoir nos commerces, faible du côté culturel et du côté écologique. Pont l'Abbé se fige dans l'immobilisme, contrairement à toutes les promesses électorales ; c'est 3 ans de perdus pour notre ville.

Pont l'Abbé est fragile. Or, on sait qu'aujourd'hui qui n'avance pas ...

Expression du groupe minoritaire sans étiquette

QUEL CINÉMA !

Pont-l'Abbé n'a toujours pas de cinéma ..., mais en cet été 2016 la municipalité nous a gratifiés d'un scénario digne des meilleures comédies du box-office ! Pour avoir osé mettre en évidence les manquements de notre majorité municipale avec qui nous avons été élus en 2014, nous avons été exclus de la nouvelle équipe sans autre explication que de nous accuser de ne pas être solidaires. Comment le rester (solidaires)

d'ailleurs, quand votre équipe ne suit rien (ou presque) de la feuille de route pour laquelle les Pont-l'Abbistes vous ont élus. Cet épisode rocambolesque nous a d'ailleurs renforcés dans nos convictions, au point de nous décider à poursuivre notre action au sein du Conseil municipal, en créant un groupe minoritaire sans étiquette.

Soucieux d'en finir avec la politisation de la vie municipale, nous allons à partir de février prochain ouvrir une perma-

nence et accueillir toutes celles et tous ceux qui partagent nos idées d'ouverture et de développement de notre ville.

Merci aux nombreux Pont-l'Abbistes qui nous ont témoigné leur sympathie et leur soutien depuis cet été.

Et d'ores et déjà, bienvenue à tous les autres qui viendront nous rejoindre.

Bonne et heureuse année 2017 à tous !

Anne TINCQ
et Jean-Marie LACHIVERT

Le cercle celtique Ar vro vigoudenn



Le cercle Ar vro vigoudenn lors d'une représentation, avec, au centre, Gwen Richard, nouvelle présidente de l'association.

Le 8 octobre dernier, le cercle celtique Ar Vro Vigoudenn a de nouveau été sacré Champion de Bretagne de la confédération War 'I Leur, grâce à son spectacle « Danse contre/danse ».

Le projet était ambitieux. Depuis plusieurs années déjà, le groupe souhaitait travailler sur le 19^e siècle, tant sur les costumes que sur le répertoire dansé. C'est ainsi que démarre une formidable aventure humaine, patrimoniale et artistique.

Tout d'abord du côté des costumes, puisqu'il a fallu reconstituer 27 ensembles féminins : une première série de 10 vêtements des années 1840 et une seconde des années 1880-90.

Débute alors un intense travail de recherche, de réflexion, puis de broderie et de couture ; il a fallu broder plus de 160 mètres en point de chausson dans les bas des jupes de 1840, sans comp-

ter les broderies des plastrons, des manches et des coiffes, ainsi que la confection d'un total de 54 jupes, toutes froncées à la taille. Un travail de titans qui n'aurait pas pu voir le jour sans l'implication de nombreux bénévoles.

Côté danse, nous nous sommes un peu éloignés de notre pratique habituelle, pour mieux se rendre compte des influences qu'ont eu les contredanses françaises sur notre répertoire régional. Nous avons fait un premier stage avec Naik Raviart, une spécialiste reconnue de ce type de danse. Puis, nous avons travaillé notre tenue de corps, la position des bras avec Sandie Trévien, danseuse classique pont-l'abbiste. Ce fut parfois très difficile car nous étions loin de nos habitudes de danse, mais le groupe a largement gagné en style et en maintien.

Pour couronner l'ensemble, les musiciens ont fait un très beau travail de recherche et d'écriture, tout en cohérence avec l'ambiance et le thème. Les musiciens, issus du Bagad Cap Caval, sont eux aussi Champions de Bretagne 2016. L'année est définitivement bigoudène !

Le cercle celtique
Ar vro vigoudenn

07 / 2016

TEMPS FORT

Couronnement de la Reine des Brodeuses, Malwenn Mariel.



FORUM JOBS D'ETE

et Emplois Saisonniers
ou comment organiser ses recherches...

Venez retirer gratuitement
votre guide de poche
"Trouver un job 2017"

Jeudi 13
AVRIL 2017
10H-13H

Venez avec
des CV

Le Triskell
PONT-L'ABBE



DDTEFP



C.H.R. - Tourisme



crit interim
travaillons ensemble

